



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



Les dernières semaines nous ont tous obligés à changer nos habitudes et revoir nos façons de faire à tous égards. Pour plusieurs, contraints de demeurer à la maison, le confinement des dernières semaines aura été une épreuve au cours de laquelle les limites de la patience et de la résilience auront été testées. Pour d'autres, appelés à travailler malgré tout en raison de leurs fonctions ou professions, il leur aura fallu faire appel à leur sens du devoir et mettre leurs craintes ou appréhensions de côté pour aller « au front ». L'expression peut sembler forte, puisqu'elle relève d'un vocabulaire associé à la guerre, mais dans le contexte, elle est appropriée. Le « combat » que nous menons tous contre « l'ennemi » Covid-19 est bel et bien une guerre.

D'abord, bravo. Bravo à toutes et à tous. Bravo pour la façon dont, individuellement et collectivement, vous avez réagi. Bravo aux individus et aux familles, parents et enfants, qui sont restés chez eux et ont respecté les consignes, permettant de diminuer le nombre de cas et d'hospitalisations liés. Bravo aux intervenants du monde de la santé, aux premiers répondants, aux travailleurs des transports, de l'alimentation, des services municipaux, des milieux de garde, de la fonction publique et autres qui font tous en sorte que la vie peut continuer pendant la crise. Une mention toute spéciale aux personnes qui

œuvrent au sein des cinq résidences (publiques ou privées) pour personnes âgées sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures. Jusqu'à maintenant, on ne dénombre aucun cas de personne touchée par la Covid-19 parmi un total de près de 800 résidents. Chapeau et continuez votre essentiel et excellent travail.

Par ailleurs, la bataille est loin d'être terminée. La vie doit continuer, les activités de chacun devront graduellement reprendre. Au cours des prochaines semaines et mois, certaines occupations (études, travail, loisirs, etc.) vont petit à petit redémarrer, le tout coordonné par les autorités de la santé publique et du gouvernement. Ces derniers continuent et vont continuer de donner des consignes qu'il importe de suivre rigoureusement. Tout au long de la reprise graduelle des activités, le lavage des mains et le respect des mesures de distanciation physique et d'hygiène en société seront primordiaux. Aucun relâchement en cette matière jusqu'à ce tout cela soit derrière nous. Autrement, tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant sera à recommencer. Nous en avons pour des mois si tout va bien; je n'ose imaginer ce que ce sera si nous manquons collectivement de rigueur et de persévérance. Cela dit, à la lumière de ce qu'on a pu observer jusqu'à maintenant chez nous, je suis confiant que nous saurons prendre nos responsabilités et traverser cette crise avec succès.

Je termine sur les mêmes mots que le mois dernier :
Prenons soin les uns des autres. Nous en sortirons plus forts.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

ABONNEZ-VOUS AUX ALERTES CITOYENNES VIA NOTRE SITE WEB

La Ville tient à vous rappeler qu'il est très important que les citoyens s'inscrivent aux Alertes citoyennes afin d'être alertés et informés de tout événement se déroulant sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Pour vous inscrire, vous devez vous rendre au <http://alertes.vsad.ca> et remplir le formulaire.



**RESTEZ BRANCHÉ AVEC
LA VILLE DE SAINT-
AUGUSTIN-DE-
DESMAURES**



S'INSCRIRE

Tous les services seront fermés le lundi 18 mai, Journée nationale des patriotes.

Les bureaux administratifs sont fermés à la population. Vous pouvez nous joindre par courriel (info@vsad.ca) ou par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

••• Pour toute urgence en travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel
@VSADcomplexesportif



@VSADofficiel

COVID-19

MESURES POUR PME, OBNL ET COOPÉRATIVES

En cette période de pandémie de COVID-19, nos commerces de proximité et nos entreprises contribuent à la vitalité de notre ville. Il est primordial de les soutenir, c'est pourquoi la Ville de Québec a annoncé qu'elle a rendu plus de 20 M\$ disponibles aux petites et moyennes entreprises (PME), aux organismes à but non lucratif (OBNL) ainsi qu'aux coopératives de l'agglomération, ce qui inclut donc Saint-Augustin-de-Desmaures. Elle ajoute 3,1 M\$ en provenance du Plan commerce 2020-2022, dans lequel plusieurs mesures ont été bonifiées afin de tenir compte des nouveaux défis qu'engendre la crise de la COVID-19.

Les commerçants sont invités à soumettre leur demande en remplissant le formulaire disponible au ville.quebec.qc.ca/financement, où l'on retrouve toute l'information nécessaire. Si vous avez des questions, vous pouvez également téléphoner au 418 641-6311.

Sur le site Internet de la Ville au vsad.ca/covid-19, des tableaux synthèses d'aide gouvernementale pour les entreprises et pour les individus ont été mis en ligne afin de vous informer des différentes mesures.

Pour voir tous les détails de ces programmes, visitez le
vsad.ca/covid-19

SOLIDAIRE

avec les entreprises d'ici





Plus de **20 M\$** disponibles pour les PME et les commerces de proximité de L'Ancienne-Lorette, Saint-Augustin-de-Desmaures et Québec

<p>Prêts 10 M\$ Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</p>	<p>Prêts 5 M\$ Fonds local d'investissement (commerce électronique principalement)</p>	<p>Subventions 2 M\$ Fonds régions et ruralité (OBNL et coopératives)</p>	<p>Subventions 3,1 M\$ Plan commerce 2020-2022 (SDC et regroupements de gens d'affaires)</p>
---	---	--	---

Parce que c'est le succès de nos entrepreneurs qui fait notre ADN!
ville.quebec.qc.ca/financement
418 641-6311




TAUX D'INTÉRÊT À 0 %

Dans la foulée des mesures exceptionnelles, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a annoncé que le taux d'intérêt applicable aux retards de paiement a été réduit à 0 % et que les pénalités associées à ces défauts ont également été abolies. Cette mesure a pour but de laisser plus de liquidité à court terme dans les poches des contribuables qui seraient dans l'impossibilité d'acquitter une facture, de droits de mutation par exemple, ou un versement antérieur de taxes foncières. La Ville souhaite ainsi aider les citoyens et entreprises en cette période difficile pour tous.

C'est donc depuis le 10 avril dernier que le calcul des intérêts est suspendu, et ce, jusqu'à ce que le conseil municipal réévalue la situation possiblement en juin. Pour les sommes qui étaient dues avant le 10 avril 2020, les intérêts et pénalités ont été calculés jusqu'au 9 avril inclusivement, selon les taux en vigueur avant la réduction à 0 % du taux d'intérêt.

AIDE AUX CAMIONNEURS

La Ville a également annoncé qu'elle met à la disposition des camionneurs des locaux et le stationnement de son Centre sportif multifonctionnel. Elle souhaite ainsi venir en aide aux camionneurs qui continuent d'assurer un service nécessaire et essentiel dans le contexte actuel de pandémie. Reconnaisant leur grande importance et étant consciente des difficultés que les camionneurs rencontrent sur la route avec la fermeture de plusieurs commerces et haltes routières, la Ville désire contribuer à faciliter la vie de ces travailleurs en leur donnant accès à des installations d'hygiène adéquates.

Le service est disponible :

- Du vendredi au dimanche entre 18 h et 21 h ;
- Du lundi au jeudi, entre 9 h à 21 h.

Sur demande, les camionneurs ont accès aux locaux :

- En semaine avant 16 h en composant le 418 878-2955 ;
- Le soir et la fin de semaine en composant le 418 929-0781.

Il est à noter que le stationnement est toujours disponible.

ÉVÉNEMENTS ANNULÉS

Le 15 avril dernier, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a annoncé l'annulation de plusieurs événements pour l'été 2020 afin de se conformer à la recommandation du gouvernement du Québec demandant l'annulation des festivals ainsi que des événements culturels intérieurs et extérieurs prévus sur le territoire québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020.

Ces annulations touchent :

- La Fête des voisins - 6 juin 2020;
- La Fête nationale du Québec - 24 juin 2020 ;
- Les Jeudis animés - 23 et 30 juillet / 6 et 13 août 2020.



Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a également mis à jour tout au long du mois d'avril, son **Répertoire des ressources essentielles disponibles sur le territoire**. Vous pouvez le consulter au : repertoire/covid19.



Nous vous invitons à suivre la page Facebook **Les Augustinois actifs à la maison** ou la page Internet vsad.ca/actifalamaison afin de voir plusieurs choix d'activités qui vous sont proposées. Activités familiales, sportives, culturelles ou même pour les 50 ans et +, vous y trouverez ce qui vous intéresse.

PRENONS SOIN DES AUTRES

Vivre en famille
Soutenir un voisin
Appeler un aîné
Donner du temps à un organisme



Ensemble, faisons reculer le coronavirus



La situation que nous vivons actuellement a changé votre condition financière ? Notre équipe vous assure une aide alimentaire rapide et confidentielle. Notre service de popote roulante offre la livraison de repas chauds.

N'hésitez pas à nous contacter : 418-878-3811

Chers amis du dîner des aînés, nous avons dû annuler notre rencontre d'avril avec regrets. Vous nous manquez ! Prenez soin de vous !
Ça va bien aller...

L'Équipe de Présence-Famille St-Augustin

COVID-19

BESOINS DANS LES CHSLD

Les CHSLD de notre territoire ont des besoins en cette période de crise. Vous êtes disponibles pour aider le personnel en place ? Il y a plusieurs postes disponibles dans plusieurs domaines au CHSLD des Jardins du Haut Saint-Laurent et au CHSLD Vigi Santé. Pour plus d'information sur les postes disponibles et les besoins dans ces établissements:

Jardins du Haut Saint-Laurent : www.jardins-hsl.com

Vigi Santé : www.vigisante.com

LES JARDINS
DU HAUT SAINT-LAURENT
Milieux de vie évolutifs

VIGI
santé



On prépare votre été!

Votre Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est à l'affût des mesures pour faciliter et agrémenter le quotidien de ses citoyens.

Suite à l'annulation de la Fête des voisins, la Fête nationale du Québec et des Jeudis animés, nous vous mijotons une programmation alternative pour célébrer la **Fête nationale** différemment et nous travaillons à vous proposer des activités culturelles virtuelles.

Camp de jour Kéno

Planification et collaboration avec Kéno pour adapter les camps de jour de manière à ce qu'ils soient sécuritaires pour les enfants. Les inscriptions sont toujours en cours, toutefois les frais d'inscription seront remboursés en totalité si le gouvernement décidait d'annuler leur tenue.

campkeno.com/covid-19/

Bibliothèque Alain-Grandbois

Accès en tout temps à la collection de livres numériques et aux bases de données numériques. Accès à la bibliothèque numérique de la Ville de Québec (abonnement gratuit pour les résidents de VSAD).

Terrains sportifs

Nous préparons nos terrains sportifs, pour être fin prêt pour débiter les saisons de soccer, baseball et tennis le moment venu.

Installations récréatives et sportives

Nos établissements et parcs demeurent fermés pour l'instant. Nous suivons les recommandations de la santé publique pour la réouverture de ceux-ci.

N'oubliez pas d'aimer notre page Facebook *Les Augustinois actifs à la maison*. Pour informations, commentaires et suggestions

loisirs@vsad.ca
VSAD.ca



AVIS PUBLIC

AVIS ANNONÇANT LE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019

AVIS PUBLIC est donné que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la municipalité déposera le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur dressé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 2 juin 2020, à compter de 19 h 30 au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 1^{er} mai 2020

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.VSAD.ca



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2020-619

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2020 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2020-619 SUR LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

L'objet de ce règlement vise à déterminer les différents districts électoraux sur le territoire de la Ville.

Ce règlement entre en vigueur le 31 octobre 2020 et est disponible sur le site Internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 1^{er} mai 2020

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.VSAD.ca

RÉOUVERTURE DES ÉCOCENTRES DEPUIS LE 22 AVRIL 2020

Pour le moment, l'horaire estival est adopté. Par contre, selon l'évolution de la situation et de l'achalandage, il se pourrait que des aménagements à cet horaire soient nécessaires. L'application des mesures de distanciation sur les sites aura assurément un impact sur le temps d'attente. À cet égard, il est recommandé de prioriser une visite pendant la semaine, plutôt que la fin de semaine. Nous vous tiendrons informés de tout changement à l'horaire ou aux modes de fonctionnement.

Pour plus de détails sur ce que vous pouvez y apporter et les règles des écocentres de la Ville de Québec : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/matieres-residuelles/ecocentres/index.aspx>

Horaire du 22 avril au 15 novembre

Lundi et mardi	12 h à 17 h
Mercredi	12 h à 21 h
Jeudi et vendredi	9 h à 21 h
Samedi et dimanche	8 h à 17 h

PROBLÈMES D'AQUEDUC (ODEUR, GOÛT, COULEUR OU AUTRE)

Le Service des travaux publics aimerait vous rappeler d'aviser au 418 878-2955 ou travauxpublics@vsad.ca si vous observez des changements à l'eau potable afin que la situation soit rétablie.

ODEUR DE CHLORE

Le chlore sert principalement à désinfecter l'eau. Cet élément s'évapore rapidement et contribue à maintenir une bonne qualité de l'eau. Pour en enlever l'odeur, il suffit de remplir un récipient d'eau et de le placer au réfrigérateur.

EAU BLANCHE

L'eau brouillée est fréquemment causée par la présence de bulles d'air. Laissez l'eau reposer quelques instants permettra de remédier à ce problème. Il s'agit d'un phénomène normal qui se produit fréquemment lors du changement de la température de l'eau, par exemple lors d'un changement de saison.

EAU JAUNE, ROUILLÉE OU SALE

La coloration de l'eau peut être causée par l'utilisation d'une borne d'incendie ou encore lors de l'ouverture d'une canalisation d'eau à la suite de travaux. Laissez couler l'eau froide quelques instants et celle-ci redeviendra claire.

NETTOYAGE DES RUES - Il est important de rappeler aux citoyens qui font l'entretien de leur terrain de ne pas laisser la terre, le sable ou le gazon dans la rue. Déposez vos ordures aux endroits prévus à cet effet. Aidez-nous à garder les rues propres.

ENTRÉE D'EAU - Pour effectuer une ouverture ou fermeture d'eau, il faut communiquer avec le Service des travaux publics au plus tard à 8 h le mardi matin. Par la suite, les ouvertures et fermetures sont réalisées le jeudi. Bien entendu, s'il survient une urgence, le travail sera effectué immédiatement.

Prenez note que selon le *Règlement n° 2019-610 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs* pour l'année financière 2020 des frais au montant de 50 \$ vous seront facturés pour l'utilisation de ce service durant les heures normales de bureau et des frais au montant de 220 \$ s'appliqueront si les travaux doivent s'effectuer après 16 h, la fin de semaine ou un jour férié.

RÉCLAMATION POUR BRIS LORS D'OPÉRATION DÉNEIGEMENT - Nous vous rappelons que malgré toutes les précautions prises lors des opérations déneigement, il se peut que des biens aient été endommagés. Si une telle situation vous concerne, vous pouvez présenter une réclamation détaillée auprès du Service des travaux publics à l'adresse : travauxpublics@vsad.ca.

Toute réclamation concernant un bris survenu à l'occasion du déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 doit être soumise au plus tard le 1^{er} juin 2020. Aucune réclamation ne sera retenue après cette date.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



MAI

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

JUIN

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

Ordures		La collecte est faite à toutes les semaines depuis le 13 avril. La collecte de branches se fait dans la collecte d'ordures régulières en ballots ou dans des sacs noirs.
Recyclage		La collecte se poursuit toutes les semaines.
Résidus verts		La cueillette des résidus verts se fera dès le 4 mai, et ce, jusqu'au 29 mai inclusivement. Il faut les mettre dans des sacs oranges, transparents ou en papier.
Encombrants		La prochaine collecte des encombrants et des appareils au fréon : 12 mai 2020 Inscription obligatoire par téléphone au 418 878-2955 p. 5406 ou sur notre site Internet dans la section <i>Nous joindre</i> avant le lundi le 11 mai midi. Si votre bac n'a pas été ramassé, laissez-le en place jusqu'au lendemain, car le fournisseur pourrait repasser.
Bac brisé		En cas de bac brisé lors d'une opération de collecte, composez le 418 878-VSAD.

Besoin d'un nouveau défi ?

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Afin de bien servir les citoyens, la Ville a besoin de personnel dédié et qualifié

- Directeur adjoint au Service des travaux publics
- Contremaître au Service des bâtiments, parcs et espaces verts
- Plusieurs postes étudiants

www.VSAD.ca

Service des ressources humaines | rh@vsad.ca



ABRI D'HIVER

En vertu du Règlement de zonage municipale 480-85, vous avez jusqu'au 1^{er} mai pour démonter votre abri d'auto d'hiver.